

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE60

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« types de parcelles et de cultures autres que ceux mentionnés »

les mots :

« parcelles et des cultures autres que celles mentionnées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel